

①②

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

②② Date de dépôt : 30.04.99.

③③ Priorité :

④③ Date de mise à la disposition du public de la demande : 03.11.00 Bulletin 00/44.

⑤⑥ Liste des documents cités dans le rapport de recherche préliminaire : *Se reporter à la fin du présent fascicule*

⑥⑥ Références à d'autres documents nationaux apparentés :

⑦① Demandeur(s) : AFIX Société anonyme — FR.

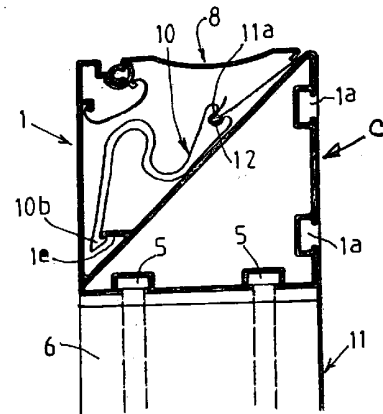
⑦② Inventeur(s) : GIRAUDET BERNARD.

⑦③ Titulaire(s) :

⑦④ Mandataire(s) : CABINET LAURENT ET CHARRAS.

⑤④ DISPOSITIF D’AFFICHAGE.

⑤⑦ Le dispositif est remarquable en ce que la surface souple (11) est montée en tension sur le cadre-support (C) par une pluralité de moyens tendeurs à capacité élastique (10) agencés pour, d'une part être solidarisés fermement et de manière démontable à ladite surface souple et, d'autre part, être reliés de manière amovible audit cadre-support équipé à cet effet.



## DISPOSITIF D’AFFICHAGE

L’objet de l’invention se rattache au secteur technique des enseignes, pancartes  
5 et autres dispositifs d’affichage d’informations et de publicité.

On connaît de nombreux moyens d’affichage fixes ou mobiles tels que les  
panneaux sur piétement ou à fixation murale, sur lesquels sont positionnées de  
manière définitive ou temporaire des affiches ou similaires.

10

Dans le cas de panneaux à présentation variable ou mobile, les informations  
sont réalisées sur une surface souple, film plastique, toile...et sont montées sur  
des rouleaux entraînés par tous moyens moteurs pour être présentées  
périodiquement sur la face avant du panneau, derrière une glace, ce qui, on le  
15 conçoit, implique une construction complexe, donc onéreuse et susceptible de  
tomber en panne enlevant ainsi tout attrait à ce type de présentation.

Suivant l’invention, on a voulu réaliser des panneaux d’affichage robustes,  
économiques et fiables, aptes à porter une surface souple, d’informations  
20 aisément interchangeable, offrant une bonne solidité, une lisibilité parfaite et  
qui soit facilement lavable.

Pour cela, et selon une première caractéristique, les surfaces souples  
d’information sont montées en tension sur leur cadre support par une pluralité  
25 de moyens tendeurs à capacité élastique, agencés pour, d’une part être  
solidarisés fermement mais de manière démontable auxdites surfaces souples  
et, d’autres part, être reliés de manière amovible audit cadre support équipé à  
cet effet.

Selon une autre caractéristique de l'invention, les moyens de liaison amovible à capacité élastique portant la surface d'information sont logés à l'intérieur du cadre support dont le profil en section est conçu pour que ledit cadre soit  
5 presque entièrement masqué lorsque la surface d'information est tendue ; ledit cadre présentant pour cela un volet pivotant autorisant l'introduction des moyens à capacité élastique et assurant l'étanchéité et l'esthétique du panneau.

Ces caractéristiques et d'autres encore ressortiront bien de la suite de la  
10 description.

Pour fixer l'objet de l'invention illustré d'une manière non limitative aux figures des dessins où :

- La figure 1 est une vue en perspective illustrant un panneau d'affichage selon  
15 l'invention avec sa surface d'information et son piétement.
- La figure 2 est une vue en perspective montrant le cadre-support et son piétement selon l'invention.
- La figure 3 est une vue en perspective partielle montrant séparément deux éléments consécutifs du cadre-support et son organe d'assemblage.
- 20 - La figure 4 est une vue en perspective partielle illustrant deux éléments consécutifs du cadre-support assemblés.
- La figure 5 est une vue partielle en coupe montrant l'assemblage selon figure 4.
- La figure 6 est une vue en coupe , à plus grande échelle, considérée suivant la  
25 figure 6-6 de la figure 5.
- La figure 7 est une vue en perspective illustrant séparément les composants du moyen de liaison démontable de la surface d'information.
- La figure 8 est une vue en coupe partielle illustrant la surface d'information assemblée au moyen de liaison.

- La figure 9 est une vue partielle en coupe illustrant le cadre-support et le moyen de liaison.
- La figure 10 est une vue semblable à la figure 9, montrant le moyen de liaison assemblé en tension au cadre-support.

5

Afin de rendre plus concret l'objet de l'invention, on le décrit maintenant d'une manière non limitative illustrée aux figures des dessins.

10 Le panneau d'affichage, référencé dans son ensemble par le repère (PA) comprend un cadre-support (C) porté par un piétement (P) ou bien agencé pour être fixé à une surface verticale telle qu'un mur de construction. Le cadre-support (C) est constitué de quatre éléments profilés (1, 2, 3, 4) présentant extérieurement, sur au moins une de ses faces, deux rainures profilées en U (1a, 2a, 3a, 4a), dans lesquelles sont montées à coulissement deux barrettes (5) destinées à coopérer avec des équerres d'assemblage en angle (6), par 15 l'intermédiaire de vis (7) engagées dans des trous taraudés (5a) des barrettes (figures 3, 4 et 5).

20 La face opposée aux rainures (1a, 2a, 3a, 4a) est constituée par un volet (8) qui est articulé par une extrémité (8a), sur une saillie à profil circulaire (1b, 2b, 3b, 4b) établie à partir d'un angle des éléments (1, 2, 3, 4). Un organe élastique du type ressort (9) est croché par ses extrémités recourbées (9a) sur des saillies (1c, 2c, 3c, 4c) et (8b) des éléments du cadre-support et des volets, afin de constituer une charnière à ressort (CR) pour maintenir lesdits volets soit en 25 position relevée (figure 9), soit en position abaissée (figure 10).

L'extrémité (8c) du volet, opposée à la charnière est recourbée vers l'extérieur pour prendre appui sur une paroi (1d, 2d, 3d, 4d) des éléments, paroi s'étendant en diagonale depuis la partie supérieure jusqu'à la partie inférieure.

Près de cette partie supérieure, la paroi (1d, 2d, 3d, 4d) présente une languette (1e, 2e, 3e, 4e) s'étendant sensiblement de manière parallèle à la face inférieure (1f, 2f, 3f, 4f) des éléments. Cette languette constitue le moyen de liaison amovible des moyens à capacité élastique (10) destinés à relier en tension la surface souple d'information et le cadre-support.

A cet effet, les moyens (10) sont réalisés en un matériau à capacité élastique tel que le polyacétal et présentent la forme générale d'un S en section avec une branche rectiligne (10a) terminée par un crochet (10b) pour la liaison avec la languette (1e, 2e, 3e, 4e). A l'opposé, la branche (10a) se prolonge par deux arcs courbes inversés (10c, 10d) formant un S proprement dit, puis le deuxième arc se prolonge par une partie de forme générale triangulaire (10e) s'étendant de manière inclinée. L'extrémité de cette partie présente une profonde rainure circulaire (10f) dont les côtés se referment et sont largement arrondis. Cette rainure, qui a un profil conique dans le sens de la longueur, est destinée à recevoir une boucle (11a) formée à une extrémité d'une surface souple (11) d'affichage d'information qui peut être réalisée en tous matériaux tels que toile, film plastique,...

20

Comme on le voit aux figures 7 et 8, pour assurer une liaison ferme entre la surface d'information (11) et les moyens tendeurs (10), il suffit d'engager la boucle (11a) dans la rainure (10f) et d'engager à force une goupille conique (12) à saillie de préhension (12a), à l'intérieur de la boucle.

25

Pour assurer une tenue parfaite en tension de la surface (11) sur son cadre-support, on prévoit un grand nombre de moyens tendeurs (10) sur chaque élément du cadre-support et, comme on le voit aux figure 9 et 10, il suffit de tirer sur la surface (11), après avoir accroché les moyens tendeurs (10) sur les

languettes du cadre-support, pour obtenir, par accrochages successifs à l'opposé et latéralement, un étirement des moyens tendeurs, donc une tension tous azimuts.

- 5 A noter que lorsque la surface d'information (11) est tendue sur son cadre-support (C), ce dernier est pratiquement invisible du fait du montage des moyens tendeurs à l'intérieur des éléments profilés et de la sortie de la surface dans l'angle supérieur dudit cadre-support.

## REVENDICATIONS

5 -1- Dispositif d'affichage comprenant une surface souple d'information et un cadre-support, **caractérisé en ce que** la surface souple (11) est montée en tension sur le cadre-support (C) par une pluralité de moyens tendeurs à capacité élastique (10) agencés pour, d'une part être solidarisés fermement et de manière démontable à ladite surface souple et, d'autre part, être reliés de manière amovible audit cadre-support équipé à cet effet.

10

-2- Dispositif selon la revendication 1, caractérisé en ce que les moyens tendeurs (10) à capacité élastique ont une forme générale en S avec d'un côté une branche rectiligne (10a) terminée par un crochet (10b) de liaison temporaire avec le cadre-support (C), une partie médiane formée de deux arcs opposés (10c, 10d) et une partie (10e) de forme générale triangulaire agencée pour la liaison ferme mais démontable avec la surface d'information (11).

20 -3- Dispositif selon la revendication 2, caractérisé en ce que la liaison démontable entre la surface d'information (11) et les moyens tendeurs (10) est réalisée par une profonde rainure circulaire (10f) à profil conique dans la longueur, refermée sur elle-même et à rebords arrondis, dans laquelle est engagée une boucle (11a) de ladite surface d'information qui est alors retenue fermement par engagement à force d'une goupille conique (12) à l'intérieur de ladite boucle.

25

-4- Dispositif selon la revendication 1, caractérisé en ce que le cadre-support (C) est constitué de quatre éléments profilés (1, 2, 3, 4) présentant extérieurement sur au moins une de ses faces, deux rainures profilées en U (1a, 2a, 3a, 4a) dans lesquelles sont montées à coulissement deux barrettes (5) coopérant par vis (7) avec des équerres d'assemblage (6).

30

5 -5- Dispositif selon les revendications 1 et 4 ensemble, caractérisé en ce que la face opposée aux rainures (1a, 2a, 3a, 4a) des éléments du cadre-support est constituée par un volet (8) articulé élastiquement à partir d'un angle du cadre-support par l'intermédiaire une charnière à ressort (CR).

10 -6- Dispositif selon les revendications 4 et 5 ensemble, caractérisé en ce que les éléments (1, 2, 3, 4) du cadre-support présentent en section une paroi (1d, 2d, 3d, 4d) s'étendant en diagonale depuis la partie supérieure opposée à la charnière jusqu'à la partie inférieure, en haut de laquelle s'appuie, à la fermeture une extrémité recourbée (8c) du volet (8).

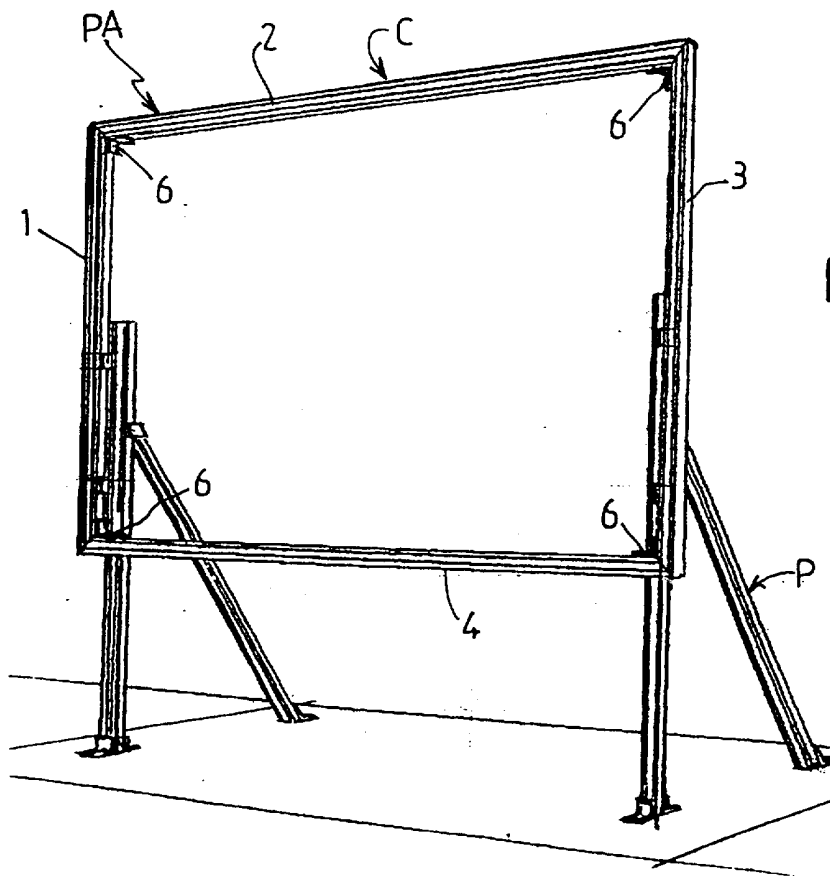
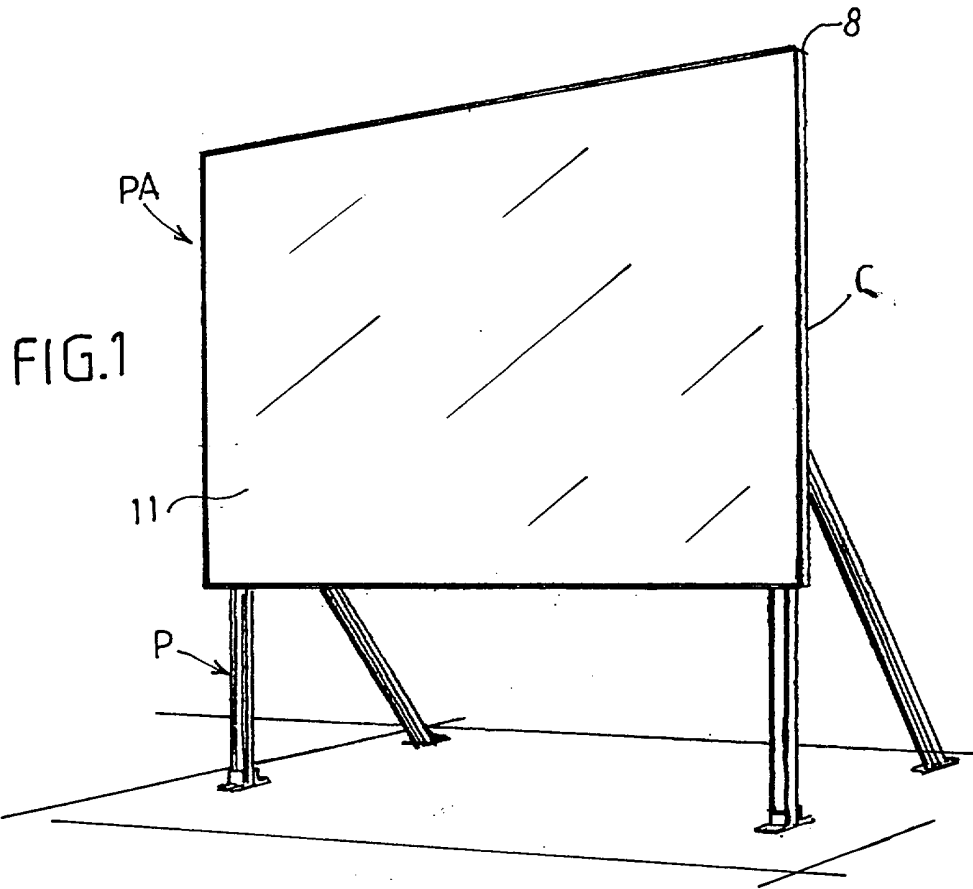
15 -7- Dispositifs selon les revendications 1 et 6 ensemble, caractérisé en ce que la liaison amovible des moyens tendeurs (10) sur le cadre-support (C) est constituée par une languette (1e, 2e, 3e, 4e) formée près de l'extrémité inférieure de la paroi diagonale (1d, 2d, 3d, 4d) et s'étendant de manière sensiblement parallèle à la face inférieure (1f, 2f, 3f, 4f) des éléments du cadre-support ; lesdites languettes coopérant avec les crochets (10b) formés à une extrémité des moyens tendeurs.

20

-8- Dispositif selon la revendication 1, caractérisé en ce que la surface souple d'information (11) est réalisée en toute matière telle que toile, film plastique, facile à mettre en tension tous azimuts et facilement lavable.

25 -9- Dispositif selon les revendications 1 et 7 ensemble, caractérisé en ce que, les moyens tendeurs (10) sont montés à l'intérieur des éléments profilés (1, 2, 3, 4) la surface souple (11) cachant de ce fait le cadre support lors de la mise en tension.





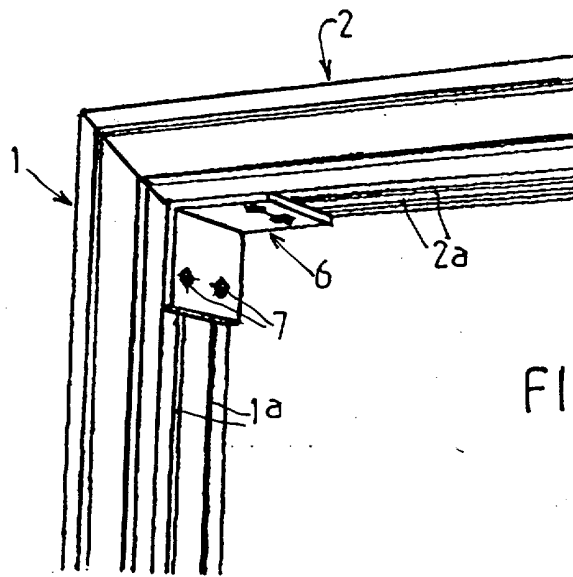
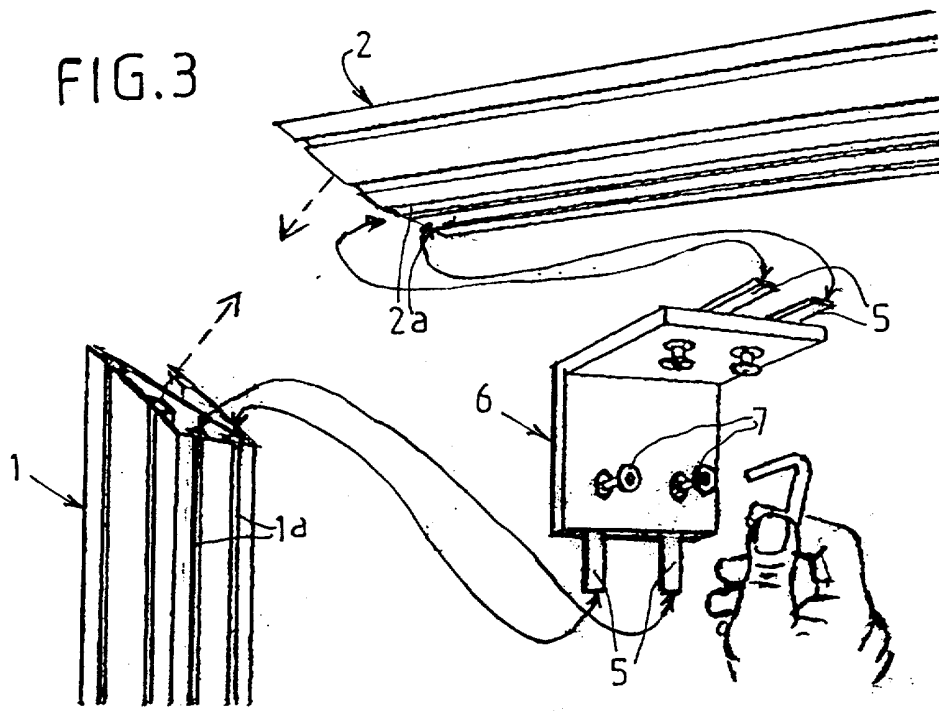
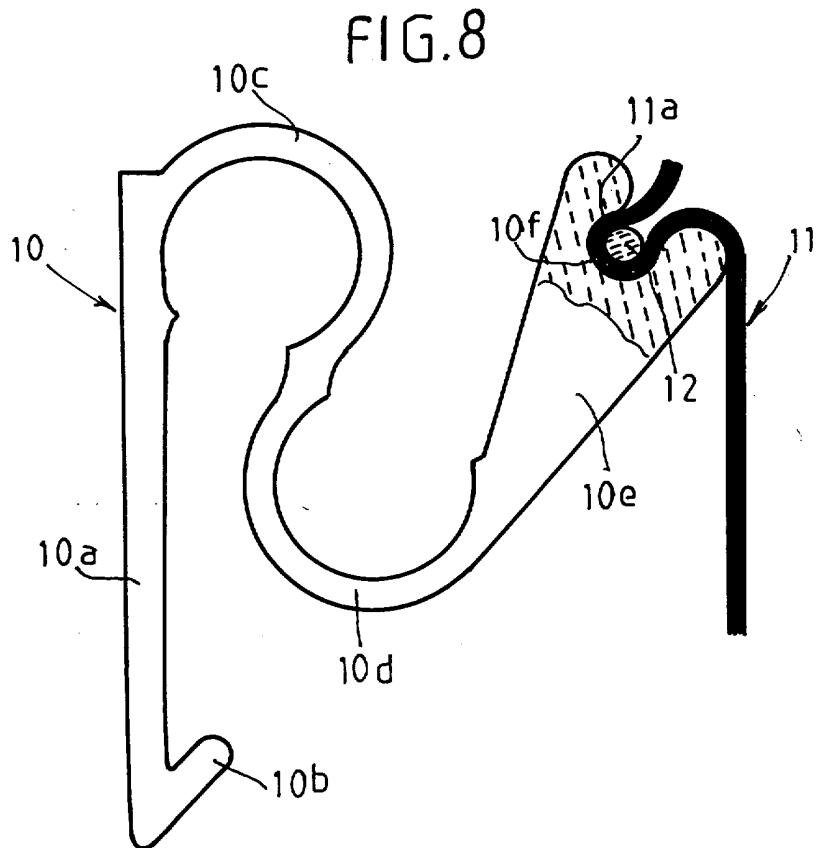
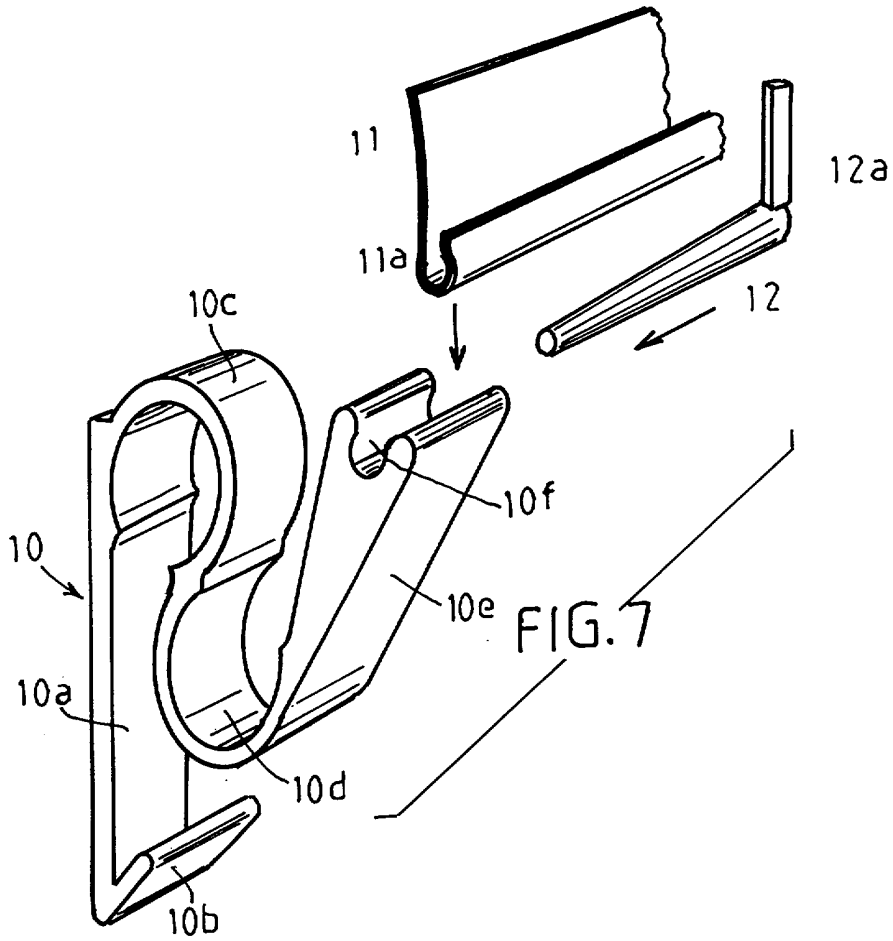


FIG.4



4/5



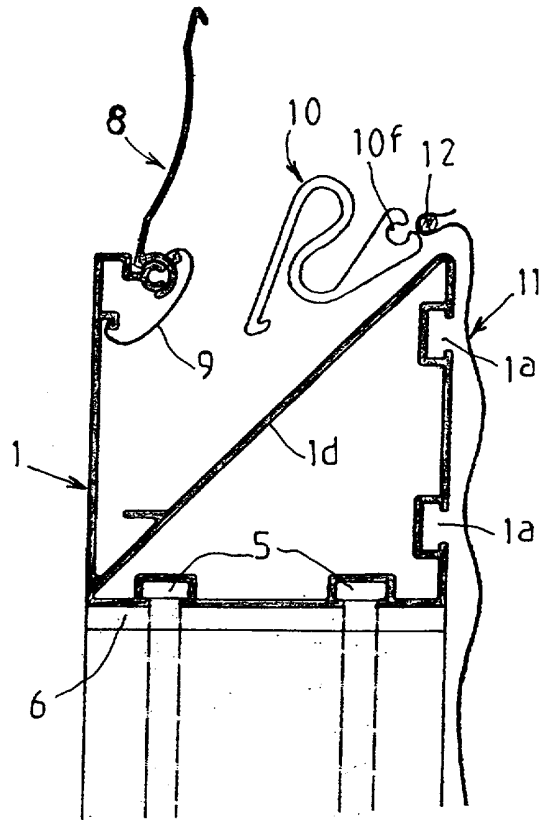


FIG. 9

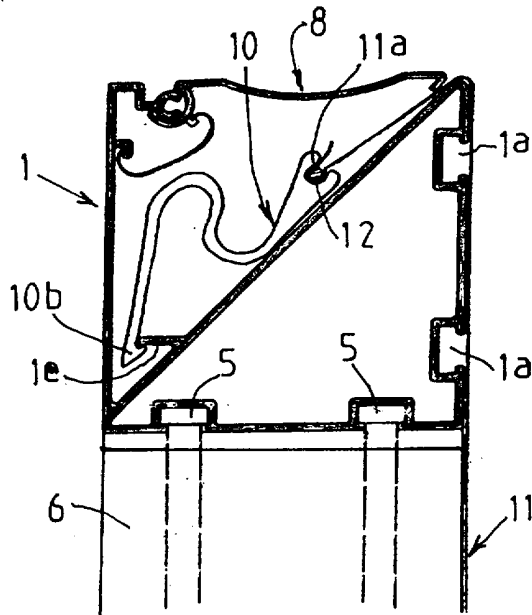


FIG. 10

INSTITUT NATIONAL

RAPPORT DE RECHERCHE  
PRELIMINAIRE

de la

établi sur la base des dernières revendications  
déposées avant le commencement de la recherche

FA 575263  
FR 9905738

PROPRIETE INDUSTRIELLE

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS		Revendications concernées de la demande examinée
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	
X	DE 39 21 984 A (ROTULOS ROURA SA) 17 mai 1990 (1990-05-17) * colonne 2, ligne 28 - colonne 3, ligne 41; figures 1,2 *	1,5,6,8,9
X	FR 2 760 560 A (PIEDELLOUP DANIEL) 11 septembre 1998 (1998-09-11) * page 1, ligne 20 - page 2, ligne 29 * * page 3, ligne 12-16; figure 1 *	1
A	EP 0 296 863 A (SIGNCRAFT PTY LIMITED) 28 décembre 1988 (1988-12-28) * colonne 1, ligne 16-34 * * colonne 5, ligne 48 - colonne 6, ligne 20; figures 1,5 *	2,4,8
A		1,4-9
		DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.CL.7)
		G09F
Date d'achèvement de la recherche		Examineur
20 janvier 2000		Jandl, F
<p>CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES</p> <p>X : particulièrement pertinent à lui seul                      Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie                      A : pertinent à l'encontre d'au moins une revendication ou arrière-plan technologique général                      O : divulgation non-écrite                      P : document intercalaire</p> <p>T : théorie ou principe à la base de l'invention                      E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date de dépôt ou qu'à une date postérieure.                      D : cité dans la demande                      L : cité pour d'autres raisons                      &amp; : membre de la même famille, document correspondant</p>		

1

EPO FORM 1503 03.82 (P04C13)